Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 13 janvier 2021 à 19h12 exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents en respectant les consignes de la santé publique : Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Philippe Labelle;

Sont absents: Sylvie Paquette et Robert Gaudette, absences motivées Est également absente : Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée sont également présentes électroniquement, Cynthia Emond et Hélène Joanisse directrices générales adjointes.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h12.

2021-01-01 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec les ajouts suivants : 2.7 Autorisation de signature entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement des matières organiques sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales et la MRC, 2.8 Entente pour services comptables, 2.9 Mandat à la direction générale – appel d'offres à la suite d'une subvention sur les chemins multiusages, 2.10 Soumission – projet infrastructures fitness extérieures – subvention Fonds Région et Ruralité FRR volet 2 .

Adoptée unanimement.

2021-01-02 Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 8 décembre 2020;

Adoptée unanimement.

2021-01-03 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 décembre 2020

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (101 235,93\$), liste de comptes à payer (76 343,40\$), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 décembre 2020.

Adoptée unanimement.

2021-01-04 <u>Demande de subvention – chemins à doubles vocations</u>

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à doubles vocations est renouvelable annuellement ;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Cayamant, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020-2021 en cours.

Nom du ou des	Longueur à	Ressource	Nombre de
chemins	compenser	Transportée	camions chargés
sollicités	(km)		par année
Lac-à-Larche	15.50	Bois	690
Petit-	10.75	Bois	1000
Cayamant			
Principale	0.66	Bois	1690

Pour ces motifs, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à doubles vocations ci-dessus mentionnées, et ce sur une longueur totale de 26.91 km.

Adoptée unanimement.

2021-01-05 Réclamation de subvention sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - dossier : 00029585-1-83040(07) - 2020-06-05-32

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère, Mélissa Rochon et unanimement résolu que le conseil de Cayamant approuve les dépenses d'un montant de 27054\$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée unanimement.

2021-01-06 Schéma de Couverture de Risques en Incendie révisé (SCRI) (2019-2020)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Cayamant doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;

.

ATTENDU QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Guy Villeneuve, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2019-2020 (l'an 3 du schéma révisé) pour adoption par le conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport annuel du plan local de mise en œuvre (2019-2020/ an 3) du Schéma de couverture de risque en incendie révisé de la municipalité de Cayamant;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu :

QUE la municipalité adopte le rapport annuel du plan local de mise en œuvre (2019-2020/ an 3) du Schéma de couverture de risque en incendie révisé de la municipalité de Cayamant;

ET

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, pour fins de transmission au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée unanimement.

2021-01-07 Participation financière annuelle – Clinique Santé Haute Gatineau

ATTENDU QUE chaque année, la municipalité participe financièrement afin de maintenir notre clinique santé à Gracefield ;

ATTENDU QUE la Clinique est utilisée par plusieurs citoyens de Cayamant ;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de l'importance de ce service dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver ce service de proximité ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité contribue pour un montant de 2000\$ pour garder ce service de proximité à la disposition des usagers ;

Adoptée unanimement.

2021-01-08 Demande de subvention - embauche - 2 étudiants pour l'été 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a des projets pour l'été 2021 ;

ATTENDU QUE pour l'été 2021, deux **(2) étudiants** pourraient avoir un emploi d'été à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral par son programme Emplois d'été Canada 2021 donne la possibilité au Municipalité d'appliquer afin d'obtenir une subvention pour emplois étudiants ;

ATTENDU QUE les besoins sur notre territoire sont grands ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité fasse la demande auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une subvention pour l'emploi **de deux (2) étudiants** pour la saison 2021. Il est également résolu d'autoriser, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe à signer tous documents relatifs à ladite demande de subvention pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2021-01-09 Adhésion - Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE nous avons reçu du Regroupement pour la Protection de l'Eau de la Vallée-de-la-Gatineau une demande de renouvellement pour notre adhésion ;

ATTENDU QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau travaille activement à la lutte aux espèces aquatiques envahissantes ;

ATTENDU QUE le Regroupement a implanté un nouveau service régional de rinçage de bateau ;

ATTENDU QUE ce service est essentiel pour la région ;

ATTENDU QUE Cayamant croit au rinçage de bateau comme étant un service en aval du problème de propagation d'espèces envahissantes ;

ATTENDU QUE le programme de rinçage reviendra annuellement ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu de renouveler notre adhésion pour 2021 pour le montant de 250\$ et Cayamant souhaite que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau supporte entre autres le rinçage d'embarcations implanté dans notre belle région remplie de lacs.

Adoptée unanimement.

2021-01-10 Autorisation de signature - Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

ATTENDU QUE la rédaction d'une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d'atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d'experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier:

ATTENDU QUE l'entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute règlementation antérieure afférente;

ATTENDU QUE la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;*

ATTENDU QUE ladite entente a été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la

ATTENDU QUE la résolution 2019-10-110 est annulée;

En conséquence, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu par le Conseil de la municipalité de Cayamant d'autoriser monsieur Nicolas Malette. Maire, ainsi que madame Julie Jetté, directrice générale à signer l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.*

Adoptée unanimement.

2021-01-11 <u>Entente pour services comptables</u>

ATTENDU QUE l'entente pour services comptables est échue;

ATTENDU QUE nous sommes satisfaits des services rendus par cette firme comptables;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler son contrat de service avec eux;

ATTENDU QUE les honoraires pour ce service d'un an sont de 17000\$;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité accepte l'offre de services pour une période d'un (1) an avec la Firme Dignard, Éthier CPA Inc. au montant de 17000\$ plus les taxes applicables ;

Adoptée unanimement.

2021-01-12 <u>Mandat à la direction générale - appels d'offres – à la suite d'une subvention</u> pour des travaux sur chemins multiusages

ATTENDU QUE la municipalité a des travaux à réaliser sur des chemins multiusages sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le service de génie de la Municipalité régionale de Comté de la Valléede-la-Gatineau a préparé un devis en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention suivant le Programme d'Aménagement durable des Forêts géré par la Municipalité régionale de Comté;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de mandater la direction générale pour lancer des appels d'offres, suivant les lois en vigueur, pour l'obtention de prix pour effectuer les travaux. Il est de plus résolu d'y inclure la clause de réserve afin de préserver ses droits et obligations en matière d'appel d'offres.

Adoptée unanimement.

2021-01-13 Soumission – projet infrastructures fitness extérieures – subvention Fonds Régions et Ruralité FRR-volet 2

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention gérée par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du Volet 2 du Fonds Régions et Ruralités pour un montant de 30113\$;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission pour fins de subvention auprès d'un fournisseur québécois du nom de Jambette et que le montant est de moins de 25000\$;

ATTENDU QUE la soumission est au montant de 21350\$ plus les taxes applicables ce qui comprend également les installations;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour l'acquisition et installation des infrastructures de fitness extérieures à la compagnie Jambette au montant de 21350\$ plus les taxes applicables. Il est également résolu que la municipalité y investisse 20% du coût total du projet le tout conformément au volet 2 de la subvention FRR.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU-- aucune-Covid-19

WE I EIGODE DE QU	,	NO A LO LILO	aucunc-00viu-	13			
Début : <u>00h00.</u>	Fin:	<u>00h00.</u>					
Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.							
Fermeture de l'asse	mblée		Julie J	etté			
L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h24							
Nicolas Malette Maire			Julie Jetté Directrice géné	erale			

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolae	Malette.	maire
INICUIAS	maiene.	IIIalie